

**Contrat de Ville 2001 - Contrat Educatif Local - Volet Enseignement -
Versement de subventions - 2^{ème} répartition**

Mme FELLMANN, Première Adjointe, Rapporteur : Dans le cadre des actions inscrites au programme 2001 du Contrat de Ville 2000/2006 et plus particulièrement du Contrat Educatif Local, il est proposé de verser aux écoles et associations suivantes les montants de subvention indiqués ci-après au titre de la délégation Enseignement :

Bénéficiaires	Action	Montant	
		F	€
Association Sportive et Culturelle - Ecole élémentaire Charles Fourier 2	Aménagement du temps de midi	10 000	1 524,49
Coopérative Ecole élémentaire Jules Ferry	Activités Artistiques	20 000	3 048,98
Coopérative Ecole élémentaire Champagne	Le jeu de société en milieu scolaire	2 500	381,12
Association Sportive et Culturelle de l'école Jean Macé	Théâtre et citoyenneté	15 000	2 286,74
Total		47 500	7 241,33

Les crédits nécessaires seront prélevés sur la ligne 92.824.6574 code service 21100 du budget primitif 2001.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 10 juillet 2001.